

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019 INFORMATIONS INSCRIPTIONS

① CVEC : Contribution vie étudiante et de campus

La « contribution à la vie étudiante et de campus » est obligatoire à partir de la rentrée universitaire 2018-2019.

Le tarif, de 90 €, est dû **avant l'inscription administrative**. Les étudiants boursiers (disposant de l'attribution définitive) bénéficient d'une exonération.

Il sera nécessaire, à partir du 1^{er} juillet 2018, de vous connecter sur le site du Crous :

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>

ou <http://cvec.etudiant.gouv.fr>

afin de régler la CVEC. Les étudiants en règle avec la CVEC (exonérés ou non) seront porteurs d'une attestation délivrée par le Crous. Le numéro de quittance sera demandé lors de l'inscription administrative en ligne.

② Rentrée 2018-2019 : la démarche annuelle d'affiliation au régime de sécurité sociale « étudiant » n'est plus nécessaire. La cotisation de 217€ est supprimée

- **Etudiants inscrits à Paris Descartes, vous restez affilié à votre centre étudiant LMDE ou SMEREP**

Toutefois si vous interrompez vos études dans le courant de l'année 2018-2019, vous devrez alors quitter votre mutuelle étudiante et vous devrez vous enregistrer auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de votre lieu de résidence (ou tout autre régime) en fonction de votre activité professionnelle

- **Etudiants précédemment inscrits dans une université française effectuant une 1^{ère} inscription à Paris Descartes, vous restez affilié à votre régime actuel de sécurité sociale.**

Aucune démarche n'est à effectuer pour cette affiliation. Il sera cependant nécessaire de créer un compte ou mettre à jour vos informations personnelles sur ameli.fr (régime général) ou tout autre espace web de gestion d'un régime spécial afin de bien percevoir vos futurs remboursements de frais de santé.

- **Etudiants originaires de l'Union européenne :**

Vous devrez être en possession de la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) valide. Il est inutile de vous affilier à l'assurance maladie française. Vos frais de santé seront pris en charge par l'assurance maladie de votre pays d'origine.

- **Résidents des collectivités d'outre-mer** (Nouvelle Calédonie, Polynésie française ou Wallis et Futuna), vous étiez inscrit en 2017-2018, vous restez rattachés à votre centre pour l'année 2018-2019.

- **Etudiants étrangers : si vous vous inscrivez pour la première fois dans l'enseignement supérieur en France, vous devrez obligatoirement vous inscrire sur le site etudiant-etranger.ameli.fr**

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter le site

<http://www.etudiant.gouv.fr/cid104942/la-securite-sociale.html>

③ Inscription administrative 2018-2019 (à adapter selon diplôme)

L'inscription administrative ainsi que le paiement des droits universitaires s'effectuent obligatoirement en ligne : site web de l'université « IA 2018-2019 » / connexion à l'ENT.

 Inscription en ligne à partir du **lundi 9 juillet 2018** au **vendredi 20 juillet 2018**, puis du **22 août** au **29 août** et du **3 septembre** au **10 octobre 2018**.

A noter : les étudiants étrangers, les étudiants inscrits en formation continue, contrat pro et contrat d'apprentissage devront se présenter obligatoirement au service de la scolarité* afin de retirer la fiche d'inscription 2018/2019.

* scolarité L1-L2 centre Henri Piéron 71, avenue Edouard Vaillant 92100 Boulogne Billancourt

* scolarité L3-M1-M2 CUISP Bâtiment Jacob 45, rue des Saints Pères 75005 Paris

 Inscription en présentiel à partir du **mercredi 11 juillet 2018** :

① **Rentrée (reprise des cours) lundi 17 septembre 2018**